

LE MARETZIEN

BONNE ANNEE



Chère Maretzienne, Cher Maretzien,
A l'aube de 2024,

permettez-moi, au nom du conseil Municipal et des agents de la commune, de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Qu'elle vous apporte la santé, la joie, le bonheur et la réussite dans tous vos projets familiaux et professionnels.

Ci-dessous un bilan de l'année écoulée. Des travaux, des chiffres, des réalisations, des projets... parce que nous mettons tout en œuvre pour vous apporter de nouveaux services afin d'améliorer votre qualité de vie au sein de notre commune dans l'intérêt collectif.

Les allées du cimetière : certaines allées ont été aménagées (d'autres le seront prochainement) pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. De chaque côté de ce passage en béton imprimé, le sol va être végétalisé afin de pouvoir tondre et entretenir plus facilement le cimetière. En effet, l'entretien est compliqué, il faudrait un employé présent en permanence, ce qui n'est pas envisageable.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise « Bordures Déco » d'Éric Wisz de Maretz pour un montant de 28 053,90 €. Les diverses demandes de subventions ont été refusées.

Le plateau sportif : la plateforme a été coulée en juillet, la structure montée en octobre, les peintures (traçage du terrain et de la piste d'athlétisme) seront réalisées au printemps. Ce city stade est un plus pour les enfants des écoles qui pourront y pratiquer le basket, le volley, le foot mais aussi l'athlétisme.

Le city est en accès libre pour tous et rencontre déjà un franc succès chez nos ados mais pas seulement...

Les travaux sont réalisés par la société SAE, implantée à Bordeaux.

Le coût des travaux s'élève à 99 357 €, subventionné à hauteur de 50% soit 48 378 € par l'ADVB (Aide Départementale aux Villages et Bourgs).

Le parvis de l'église : pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite, une rampe vient d'être installée le long de l'église jusque sur le côté du parvis, celui-ci a été avancé pour ne pas modifier la façade.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise Boniface pour un montant de 103 380,53 €.

Les diverses demandes de subventions ont été refusées (DETR et DSIL). Ces refus s'expliquent par les subventions de plus de 600 000 € qui nous ont été accordées pour le groupe scolaire et par la restriction budgétaire qui impacte toutes les communes.

La clôture en plaques de ciment : pour sécuriser le périmètre de l'école, une clôture a été posée. C'est l'entreprise « Bordure Déco » d'Éric Wisz de Maretz qui a effectué les travaux pour un montant de 12 600 €.

La borne de rechargement électrique : la borne a été mise en service le 7 décembre. Pour rappel, tous les frais de cette installation ont été pris en charge par le SIDEC (Syndicat Intercommunal de l'Énergie du Cambrésis). Il reste la signalétique à poser, la borne figure déjà sur l'application dédiée aux bornes de rechargement.

Le logement du CCAS situé rue de la république : les travaux sont terminés. Il a été complètement transformé et rénové. Ces agencements ont été entièrement réalisés par les employés communaux. Il est loué depuis le 1^{er} décembre à une personne de la commune.

« L'ancienne salle des associations » : est en travaux, elle sera transformée en logement. Ces réaménagements seront, eux aussi, réalisés en grande partie par les employés communaux.

Des subventions ont déjà été accordées : 7 125 € par le dispositif logement communaux du Département.

Les défibrillateurs : 4 nouveaux défibrillateurs ont été installés : à la salle des sports, à l'école, au stade, dans la rue du Général Leclerc. Ils sont équipés de patch pédiatrique. Coût : 6 000€

Achat immobilier : afin de faciliter l'installation du futur boulanger, la commune s'est portée acquéreur des bâtiments du 15 et 17 rue Galliéni pour un montant respectif de 50 000€ et de 30 000€. La façade a été rénovée par la brigade de la CA2C, la devanture en bois a été démontée par les employés communaux et sera remplacée par une façade en aluminium fin janvier coût : 12 863,73€

Les travaux du magasin et du logement sont pris en charge par le boulanger.

Une subvention de 20 000 € nous a été attribuée par la CA2C, nous ne connaissons pas encore le montant des subventions auxquelles nous pourrions prétendre, la région (50%) et le fond leader (20 000€) ont été sollicités.

D'autres demandes de subvention sont en attente de réponse comme la vidéoprotection...la sécurité de nos routes...(le département) la mise aux normes du terrain de foot, la réfection des trottoirs d'Avelu et de certaines rues de Marez...et l'installation de notre nouveau boulanger.

D'autres projets sont à l'étude comme par exemple une piste cyclable entre Marez et Avelu... et bien d'autres encore.

Ensemble nous gardons le cap dans l'intérêt des Maretziennes et des Maretziens !

Je reste à la disposition et à l'écoute de chacun d'entre vous.

Votre Maire

Monique Lesne Sétiaux

Rappel des horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi et vendredi 9h/12h---13h30/17h15

Mardi et jeudi 9h/12h---13h30/19h

Mercredi 9h/12h

Le premier et le troisième samedi du mois 10h/12h.

PERMANENCES :

De Madame le Maire : le mardi après midi ou sur RDV au 03 27 85 70 22

Du service social : sur RDV au 03 27 85 70 22

Du conseiller numérique : le mardi après midi sur RDV au 03 27 85 70 22

De la mission locale : deux fois par mois contact Christine Lemoine

D'ADACI référence santé et insertion : sur RDV au 03 27 85 70 22

Point info famille : le jeudi matin sur RDV au 07 82 35 93 51 ou cr.espacefamilles@gmail.com

Pour tout document administratif : CAF, CARSAT, IMPOTS...



Le 8 mai 2023



Le 14 juillet 2023



11 novembre 2023



La kermesse de l'école fin juin



La fête du centre de loisirs fin juillet



Le repas des aînés



Le goûter des aînés



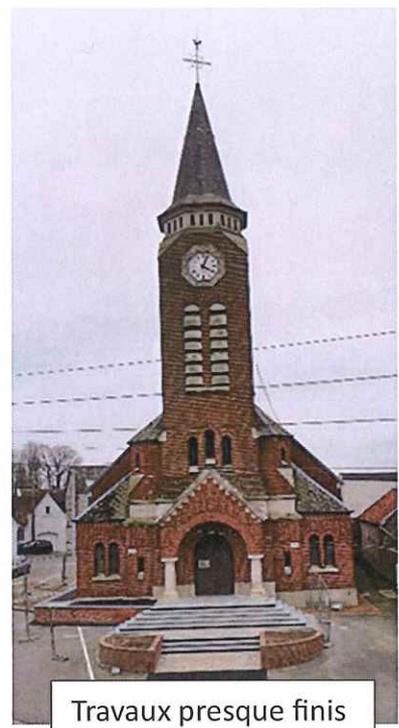
Borne de rechargement de véhicules électriques



La fête de Noël de l'école



Le city stade



Travaux presque finis



St Nicolas organisé par l'AJLCC



Repas spectacle au p'tit Baltard organisé par le club des aînés

NOUVEAU : en plus de l'aide au permis, de la prime au BAC pour nos jeunes, la municipalité a décidé de mettre en place le dispositif « Argent de poche ». Les jeunes de 16 et 17 ans pourront bénéficier de 15€ d'argent de poche en contrepartie de 3 heures de travaux sur la commune. (Renseignements en Mairie)

INFO : les dossiers d'inscription complets pour le centre de loisirs de février sont à déposer avant le 14 février.

Retrouvez toutes les informations de votre commune sur le site de la mairie, sur l'application gratuite « Panneau Pocket » et sur la page Marez official de Facebook.



nous souhaitons un joyeux anniversaire à Monsieur ERNEST DENIS qui vient de fêter ses 100 ans le 6 janvier dernier. En accord avec la famille, nous nous rendrons chez lui, mon adjointe et moi-même, afin de lui remettre la médaille de la ville et quelques gourmandises. La famille n'a pas souhaité la diffusion de photo.



Madame le Maire,

Le conseil Municipal,

Les agents communaux

Vous présentent leurs meilleurs vœux

Et vous invitent à la cérémonie de présentation des vœux

Le vendredi 26 janvier à 19h à la salle des fêtes de Marez